

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	9
• présents	7
• votants	7
• absents	2
• exclus	

De la commune de DROISY

Séance du 13 janvier 2026 à 19 heures 15

Date de convocation :

08 janvier 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

08 janvier 2026

Objet

N° 01/2026

Tarifs eau 2026

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

REY Pierre-Alain, RACINEUX Régis, BALDI Olivier, CHATANAY Cyril, LAFFIN Carole, VICTOR Thibault, FORESTIER Nicolas.

Excusé(e)s : VICTOR Émilie ,BERNARDI JérémY.

Pouvoir(s) donné(s) :

Secrétaire de séance :

M. RACINEUX Régis

M. le Maire rappelle que le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que "*les budgets des SPIC communaux doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (principe d'auto-équilibre) et leurs financements doivent être intégralement assurés par les redevances perçues auprès des usagers pour compenser le service rendu.*" (L.2224-1 et L.2224-12-3)

Suite à l'augmentation du tarif de vente du m³ eau à la commune par le Syndicat Mixte des Eaux de Bellefontaine/Semine (SMEBS) au 1er janvier 2026 de 0.03165 € TTC/m³ et malgré la nécessité de contenir l'évolution tarifaire, M. Le Maire propose d'ajuster les tarifs de l'eau de manière à assurer le financement du budget annexe de l'eau par les usagers du service et non au moyen de subventions du budget principal.

Le Conseil municipal , ayant délibéré et à l'unanimité

FIXE le prix de l'eau à partir du 1er janvier 2026:

De 0 à 9999^{m³} : 1.85 euros

De 0 à 200^{m³} : 1.85 euros (pour les usagers à titre professionnel industriel ou agricole)

De 201 à 9999 ^{m³} : 1.60 euros (pour les usagers à titre professionnel industriel ou agricole)

Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le

ID : 074-217401074-20260113-1 2026-DE

SLOW

Abonnement : 42 euros

Location compteur de 15 : 10 euros

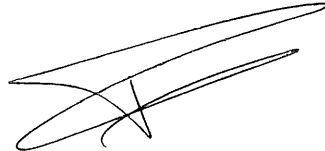
Location compteur de 20 : 12 euros

Location compteur de 30 : 22 euros

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 13 janvier 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 15/01/2026

Et de sa publication le : 15/01/2026

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le : 15/01/2026

Le maire,
Pierre-Alain REY